

Session du Conseil Général du Cher
9 février 2009
Intervention d'Irène Félix, Vice-Présidente en charge des solidarités

Effort raisonné, service public renforcé, emplois durables : ce sont les trois points sur lesquels je voudrais revenir dans la présentation du budget 2009 concernant le secteur des solidarités.

En cette année 2009, le budget primitif total de fonctionnement du secteur des solidarités – 145 690 551 € - vous est présenté **en augmentation de 3,63 % avec des recettes de fonctionnement prévues en hausse de 6,28 % par rapport aux crédits 2008**, soit un effort net du département en hausse 1,5 millions d'euros par rapport à 2008. **La dépense nette n'est en hausse que 1,09 % du budget total des solidarités, sensiblement moins que l'inflation**. Ces évolutions sont assez nettement inférieures à celles du budget global dont je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,60 % ou 5,57 % à périmètre constant.

Depuis 2003, dernier budget entièrement sous la responsabilité de la majorité précédente et 2009, soit 6 budgets plus tard, l'écart est cependant beaucoup plus marqué. **La lecture des comptes administratifs et du budget que vous avez reçu, agrégeant secteur par secteur l'ensemble des dépenses y compris de personnel**, met en évidence **un écart de 83 millions € (+ 88 % !)** entre le budget de fonctionnement du secteur des solidarités **de 2003** (94 millions €) et celui proposé **pour 2009** (177 millions €). Ces 83 millions représentent 64 % de l'évolution totale des dépenses de fonctionnement du département qui ont augmenté de 130 millions € (+ 81 %) depuis 2003.

En dépense nette c'est-à-dire en intégrant les recettes nouvelles spécifiques à ce secteur (hors compensation des transferts de personnel qui ont été minimes), l'effort net est de 43 millions € (+ 59 %) en 6 ans. C'est considérable. Il me paraît intéressant de classer ces dépenses en plusieurs catégories :

- **ce qui relève des responsabilités nouvelles** confiées aux départements ;
- **ce qui résulte mécaniquement, à législation constante, des évolutions démographiques** (personnes âgées, accentuation de la dépendance) **et sociales** (enfance) ;
- **les évolutions de charge de personnel à effectif constant** ;
- **enfin, ce qui relève du choix de notre assemblée.**

Bien sûr, ces différentes catégories sont discutables. L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en EHPAD, par exemple, classée ici dans les évolutions démographiques avec l'aggravation de la dépendance, peut être modulée par des choix politiques. Mais cela, sans prétendre à l'exhaustivité, permet de repérer les grandes masses.

En millions d'euros	Impact sur les dépenses totales de fonctionnement	Charge nette supplémentaire pour le Conseil général
Ecarts entre le compte administratif 2003 et le budget 2009		
LES TRANSFERTS de RESPONSABILITES		
- allocation du RMI	32,6	4
- contrats aidés	2,7	2,7
- transfert des fonds sociaux	1,7	0
- handicap (MDPH et PCH)	7,3	0,3
- transferts de postes (gestion RMI, fonds sociaux)	pm	pm
- baisse de compensation APA (pour objectif 50 %)	-	3
- revalorisation du salaire des assistantes maternelles	3,2	3,2
- responsabilités nouvelles de protection de l'enfance	pm	pm
- réforme des tutelles	0,15	pm
- création du RSA	pm	pm
TOTAL transferts	48 (58 %)	13 (30 %)
LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES et SOCIALES		
- montée en charge de l'APA légale	12	6,5
- augmentation de l'aide sociale à l'hébergement pers âgées	6	6
- augmentation de l'aide sociale à l'hébergement pers handicap	3	3
- augmentation des frais de placements enfants + CDEF	3,2	3,2
TOTAL démographie + social	24 (29 %)	18,5 (43 %)
GVT ... (estimation)		
- évolution des coûts de personnel (effectif constant)	5	5
TOTAL personnel effectifs constants	5 (6 %)	5 (12 %)
Les choix politiques		
- APA : prise en charge complémentaire (déduction faite baisse PSD)	1	1
- schéma personnes âgées	0,1	0,1
- prévention enfance	1,2	1,2
- schéma de l'enfance et nouveaux services	0,33	0,33
- renforcement du service public (effectifs)	1,5	1,5
- actions d'insertion	1,5	1,5
- vie associative	0,2	0,2
- protection maternelle et infantile (yc accueils petite enfance)	0,3	0,3
TOTAL choix politiques locaux	6,1 (7 %)	6,1 (14 %)
TOTAL	83	43

Les transferts de charges représentent donc – et de loin ! – la plus grosse proportion (48 millions € soit 58 %) des dépenses supplémentaires inscrites au budget de fonctionnement des solidarités entre 2003 et 2009. Elles sont suivies par les dépenses liées à l'évolution démographique et sociales pour 24 millions € soit 29 %. Les évolutions liées à la rémunération d'un personnel constant représentent 5 millions € (6 %) et les choix politiques 6 millions € soit 7 % du total.

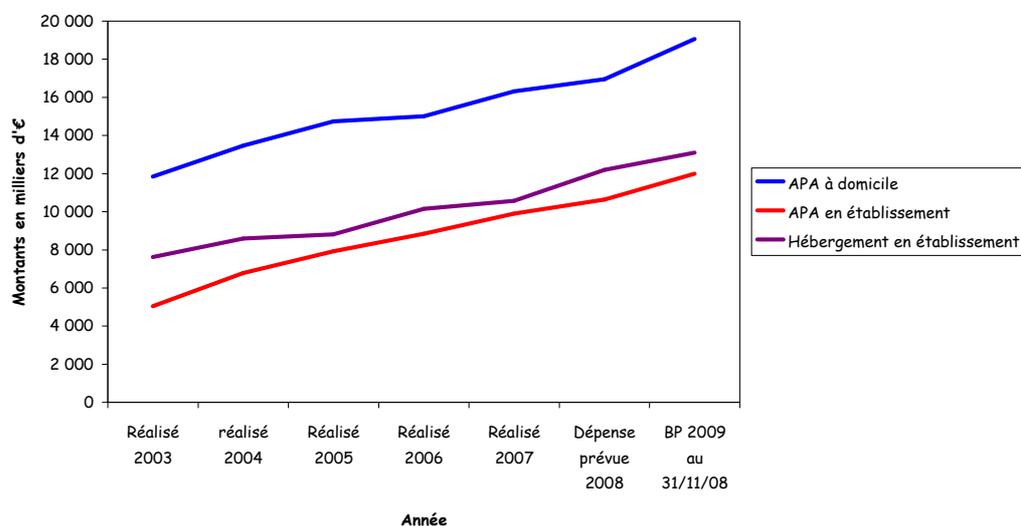
Si l'on considère l'impact de ces dépenses en terme **d'effort net** du département, **la part la plus lourde revient aux évolutions démographiques et sociales (43 %)**. Les transferts de charges gardent la deuxième place avec une évolution de la dépense nette très significative après compensations de 13 millions € soit 30 % du total. Les dépenses choisies par notre assemblée ont évolué plus modestement de 6 millions d'euros, principalement à notre charge.

Personnes âgées

L'allocation personnalisée d'Autonomie en établissement augmentera très sensiblement en 2009 : en sus de l'augmentation très régulière depuis 2002, dans le cadre des conventions tripartites,

pour faire face au vieillissement des personnes accueillies en EHPAD, ce sont en effet plus de **200 places nouvelles qui seront comptabilisées dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**, pour moitié environ par la transformation de foyers-logements et pour une autre moitié par la création de nouvelles places. **Avec près de 12 millions €, la dépense sera en hausse de près de 1,3 millions € par rapport à 2008. Elle a plus que doublé depuis la création de l'APA.**

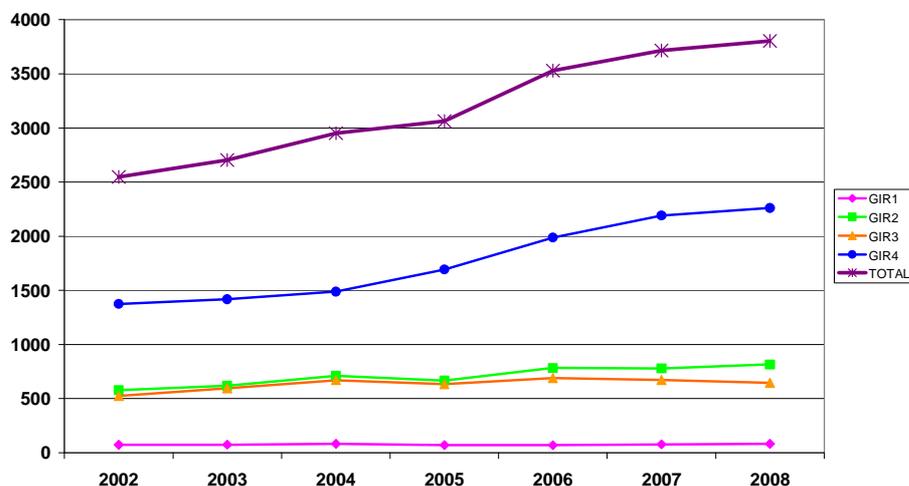
Evolution dépenses personnes âgées



L'Allocation personnalisée d'Autonomie à domicile concerne à ce jour **3850 personnes, soit 1300 de plus que début 2003**, une hausse de plus de 50 % qu'il nous paraît réaliste de prolonger, même sur un rythme atténué, en 2009. Sur la même période, le montant d'allocation légale servie aux personnes a proportionnellement diminué, la participation des allocataires ayant été accentuée par les décrets dits « Raffarin ».

Ce qui marque aujourd'hui le plus l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, c'est la proportion de plus en plus forte de personnes de faible dépendance, en « GIR4 » (groupe iso-ressource 4) : **le désengagement marqué des caisses de retraite pour l'aide ménagère des personnes tout à fait ou presque autonome conduit de plus en plus rapidement ces dernières à solliciter l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Il s'agit là d'un transfert supplémentaire et évidemment non compensé.**

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA par GIR

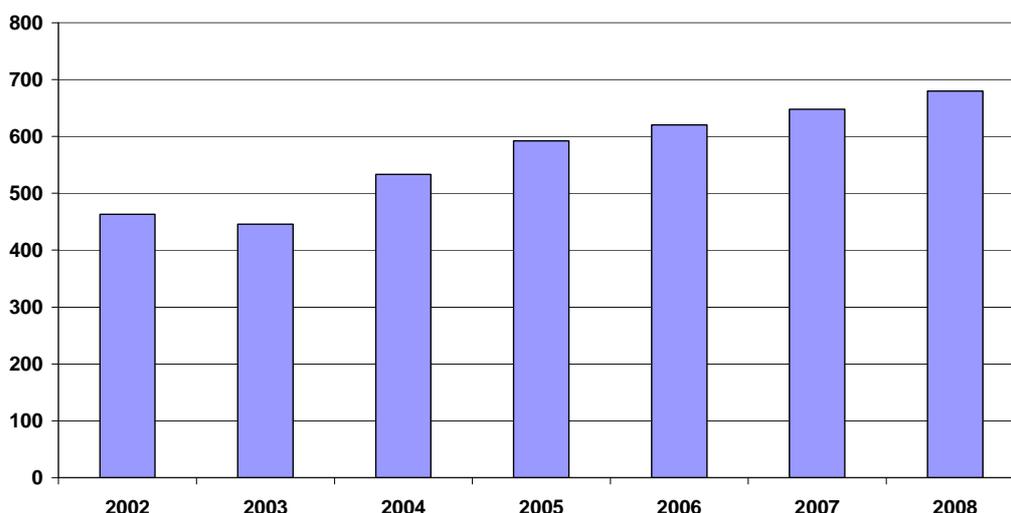


Le choix que nous avons fait de prendre en charge une partie du coût des services d'aide à domicile nous conduit à une dépense supplémentaire estimée pour 2008 à un peu plus d'un million d'euros.

Pour 2009, le Conseil Général du Cher continuera de prendre à sa charge une part du tarif horaire des services d'aide à domicile. Mais les prix des services d'aide à domicile ayant beaucoup augmenté, **nous ne pourrons éviter cette année une certaine dégradation du pouvoir d'achat de l'APA.** Cela se traduira par un coût en hausse pour les personnes âgées qui contribuent à leur plan d'aide (revenus supérieurs à 700 euros environ) et parfois par un nombre d'heures de présence auprès d'elles en baisse. Cette décision a été difficile à prendre et montre combien l'étranglement financier dans lequel nous sommes est préjudiciable aux aînés et combien des choix politiques forts sont nécessaires.

L'aide sociale à l'hébergement, payée par le Conseil Général aux personnes âgées qui ne peuvent faire face, avec leurs familles, aux frais de séjour dans les EHPAD pourrait atteindre 13,1 millions €, 900 000 € de plus qu'en 2008, **une hausse de 72 % par rapport à 2003.** Ce sont 680 personnes qui en bénéficient pour 450 seulement en 2003.

Evolution du nombre de personnes âgées bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement



L'effort départemental pour l'aide à l'investissement dans les EHPAD sera maintenu avec des crédits de paiement à hauteur de 2,5 millions €. Ils contribueront notamment cette année aux travaux des établissements de Lignières, Sury-en-Vaux, Aubigny, Boulleret, St Douillard et Châteaumeillant(sécurité incendie).

Enfin, les actions prévues au schéma départemental des personnes âgées seront poursuivies. J'en retiens trois axes :

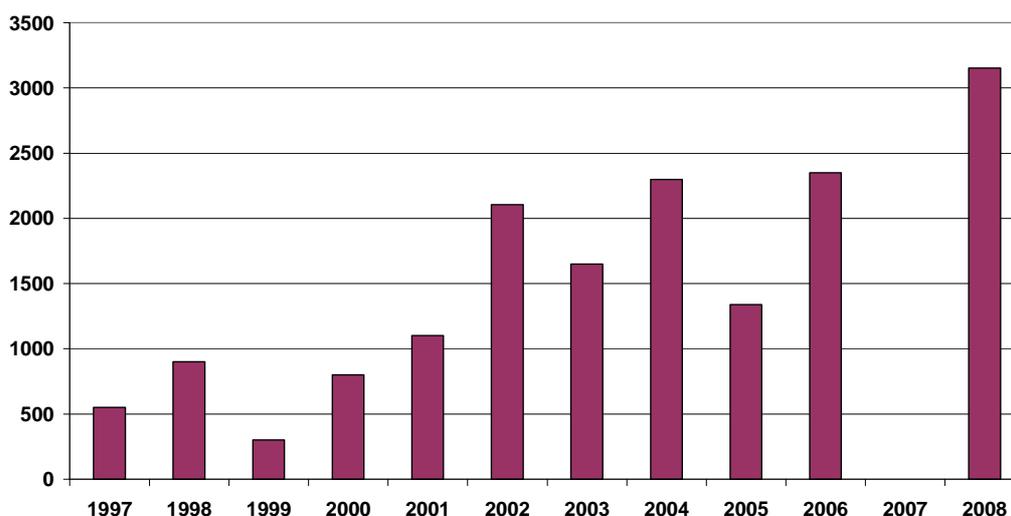
- **un soutien réaffirmé aux associations** qui oeuvrent dans plusieurs directions : permettre le lien entre aînés ; favoriser l'animation auprès des aînés, en particulier dans les maisons de retraite ; écouter, soutenir et accompagner les personnes âgées et leurs familles.
- **l'ouverture d'un Comité de Liaison d'Information et de Coordination (CLIC) en direction des aînés, complété par une Maison pour l'Autonomie et l'information des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (MAIA) sur Vierzon c'est-à-dire l'amélioration du service public (ou parapublic) d'information et de coordination.** Ce projet rentrera dans la dynamique des maisons des solidarités.
- le travail en cours avec la région sur la **plate-forme de formation aux métiers du secteur social et médico-social** permettra d'accompagner la professionnalisation toujours nécessaire de ce secteur et permettre un recrutement local.

Protection Maternelle et Infantile

Dans le domaine de la protection maternelle et infantile, **le principal défi auquel nous sommes confrontés est de remplir nos obligations légales avec des effectifs de professionnels de santé toujours insuffisants.**

Pour la première année par exemple, 100 % des écoles maternelles ont été visitées pour les bilans de santé à 3-4 ans et 85 % des enfants soit 3152 enfants ont été examinés. Ils n'étaient que 20 % d'une tranche d'âge il y a 10 ans. Le dépistage précoce de maladies ou difficultés particulières peut être déterminant pour l'avenir des jeunes du Cher.

nb enfants ayant bénéficié de bilans de santé à 3-4 ans en maternelle
(pour environ 3000 à 3500 enfants d'une classe d'âge chaque année)



En matière de **prévention et de dépistage**, 4 axes seront privilégiés en 2009, en lien avec les priorités régionales de santé publique :

- l'exploitation des avis de naissance et des certificats de santé obligatoires avec une information épidémiologique auprès des professionnels de santé ;
- le dépistage du saturnisme ;
- la promotion de l'allaitement maternel avec des conseils personnalisés lors de visites à domicile de nos puéricultrices ;
- la prévention de l'obésité.

2008 a vu l'ouverture en centre ville de Bourges du nouveau **Centre d'Education et de Planification Familiale**, service public plus accessible, ouvert avec des horaires élargis. 2009 nous permettra de ré-ouvrir aussi un point de consultation sur Saint-Amand que nous n'avions plus pu assurer depuis un an environ.

Enfin, une convention avec le Centre Hospitalier George Sand va nous permettre de garantir la pérennité de notre **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**, un autre service public départemental.

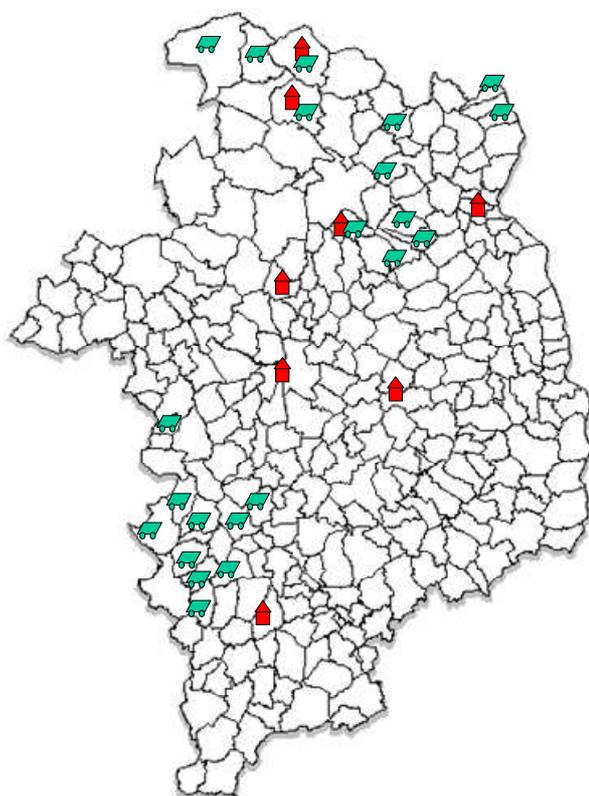
Dans le domaine de la PMI, je voudrais attirer particulièrement votre attention sur **l'accueil de la petite enfance. Dans ce domaine, notre responsabilité légale se limite à l'agrément des structures. Rien ne nous oblige à contribuer au financement des crèches, ni en investissement, ni en fonctionnement.** Et de fait, cette dépense n'est obligatoire pour aucune collectivité locale. Seules les Caisses d'Allocations Familiales ont une responsabilité légale claire en la matière mais cette responsabilité ne s'accompagne pas des budgets suffisants pour permettre le fonctionnement des structures sans des compléments de financements.

C'est parce que les communes rurales du Cher n'ont pas su ou pas voulu se regrouper pour proposer de tels services que des initiatives parentales ont vu le jour. Avec 91 % des places

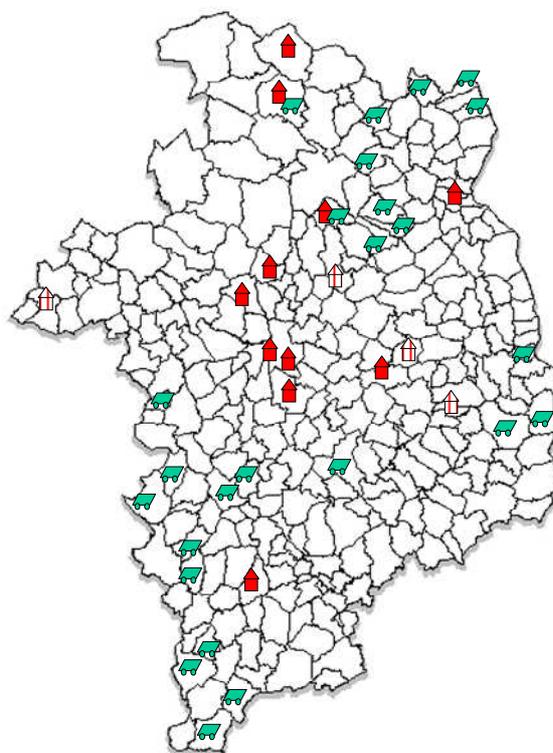
d'accueil collectif en milieu rural dans le Cher, les crèches et multi-accueils familiaux fonctionnent, encore aujourd'hui, avec des aides communales extrêmement modestes voire inexistantes, de 2,5 à 15 % seulement des budgets de fonctionnement. **Ce sont, de fait, la Région par le dispositif Cap Asso et le Conseil Général par Cap Asso et une aide au fonctionnement qui pallient la très faible implication des communes.** Or ces structures ont de coûts en hausse en raison de la baisse des emplois aidés, de l'application de conventions collectives obligatoires et positives et de contraintes toujours plus fortes imposées par la CNAF. Il me semble important de sensibiliser fortement nos collègues Maires ruraux sur le choix qu'ils doivent faire rapidement :

- soit laisser mourir ces structures, faute d'accompagnement, au détriment évident du service à la population et de l'attractivité de leurs territoires ;
- soit prendre le relais par une gestion communale ou intercommunale qui leur coûtera infiniment plus cher : les communes qui ont fait ce choix assument en général 30 à 50 % du coût total de fonctionnement ;
- soit, enfin, faire l'effort demandé depuis plusieurs années d'une contribution plus modeste, mais significative, aux budgets des crèches associatives pour sauvegarder ce tissu de services ruraux.

Réseau ARPPE en 2004



Réseau ARPPE en 2009



 passage Kangouroule ou Kangourève  multi-accueil  accueil parents-enfants

(NB : pas de financement départemental pour les lieux d'accueil parents-enfants)

Je vous rappelle que **doubler les places d'accueil collectif pour la petite enfance fait partie de nos objectifs pour Cher 2015.** L'aide départementale au fonctionnement sera donc maintenue en 2009 et je vous proposerai de réfléchir ensemble à son maintien en relais du dispositif Cap Asso. Mais je suggère aussi que l'effort communal pour ce service de la petite enfance soit pris en compte au moment où nous examinerons nos aides aux communes.

Animation et développement social des territoires

Ce chapitre concerne l'ensemble du **maillage de services publics** assuré à partir des Centres Médico-Sociaux. Les équipes de travailleurs sociaux doivent faire face à des **demandes en**

évolution, en raison du retrait de nombre d'institutions et de services du secteur rural. Moins de service public de l'emploi, moins de permanences des organismes de sécurité sociale, moins de présence des caisses de retraite, ce sont plus de sollicitations vers nos services pour pallier ces carences.

Notre ambition, par les démarches de maisons des solidarités, est multiple :

- bien sûr, **permettre l'accès de proximité à l'ensemble des services à la population proposés par le Conseil Général du Cher** ;
- mais aussi **remettre en mouvement** élus locaux, associations, institutions partenaires et population pour inverser la tendance du recul des services à la population en milieu rural **et trouver des réponses locales aux défis sociaux auxquels nous sommes confrontés : absence de mobilité, offre péri-scolaire insuffisante, lutte contre l'isolement, ...** ;
- enfin, **modifier le rapport entre notre collectivité et ses usagers**, dont les ressources d'analyses et de compétences peuvent être mieux mobilisées.

Le travail à Baugy avance bien. Notre prochaine cible est Vierzon où les locaux sont disponibles puis, je l'espère, un rapide maillage du reste du département.

Fonds sociaux

Pour élargir l'accès des travailleurs pauvres aux fonds sociaux, notre assemblée a adopté en octobre 2006 un nouveau règlement permettant à celles et ceux qui vivent avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté d'en bénéficier.

Ainsi, comme le rappelle le rapport que vous avez reçu :

- 2797 ménages ont eu accès au **volet « logement »** du FSL en 2008, **en progression de 29 %** par rapport à 2006 ;
- 3565 ménages ont eu accès au **volet « énergie »**, **en progression de 14 %** ;
- 1194 ménages ont eu accès au **volet « eau »**, **en progression de 31 %** ;
- 95 ménages ont eu accès au volet « téléphone » ,

soit un total de 7651 ménages.

Nous vous proposons de **doter la ligne énergie pour 2009 d'une somme complémentaire de 110 000 €** et de réviser le montant de nos aides au fur et à mesure de l'évolution des coûts de l'énergie. Une convention pour le co-financement d'un « Eco-logis » vous est proposée. Malgré son inscription au titre de la lutte contre la précarité, j'espère que cet Eco-logis permettra à toutes les catégories de population de prendre conscience des bons gestes pour réduire les consommations d'énergie.

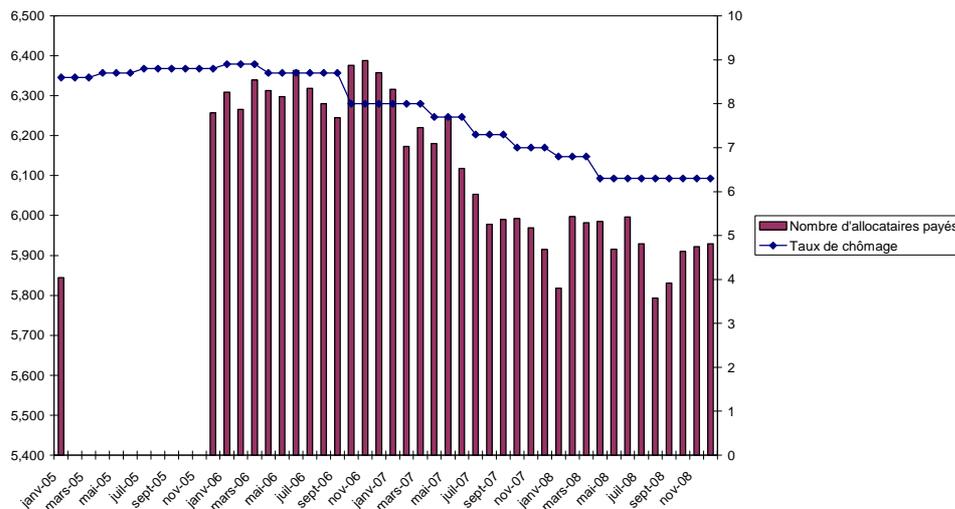
Le budget disponible pour ce fonds progressera de 2 917 000 € à 3 216 000 €, mobilisant pour partie un report de trésorerie des années antérieures. Il sera complété par le fonds d'aide aux jeunes pour une dépense départementale nette en 2009 de 1 475 121 €.

Insertion

Le nombre d'allocataires du RMI est structurellement fort dans le Cher. **Il est probable que le déficit de développement des emplois de service, déficit souligné dans toutes les études faites sur l'emploi dans le Cher, en porte une part de responsabilité.** Car les emplois de service, qu'on peut considérer comme mal payés mais qui ne sont ni plus précaires ni moins dignes que d'autres, offrent des perspectives d'emploi pour toute une partie de la population, en particulier féminine, qui n'a malheureusement pas toujours accès à d'autres métiers.

Ce nombre d'allocataires suit, avec retard, les variations du taux de chômage et des droits sociaux. Après une très forte remontée en 2005 consécutive notamment aux modifications de droits aux ASSEDIC, on constate dans le Cher comme en France une baisse du nombre d'allocataires depuis 2007 et particulièrement du nombre d'allocataires payés, qui suit la baisse du chômage.

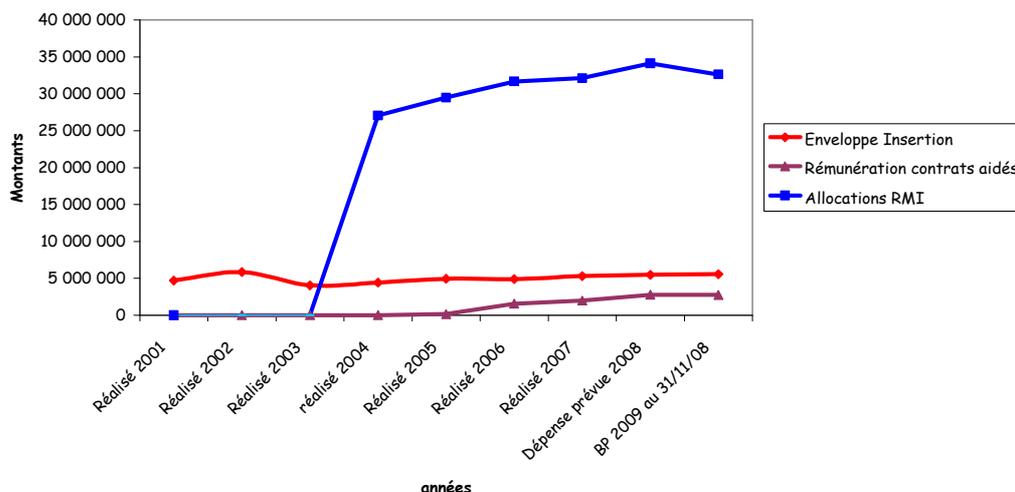
Nombre d'allocataires payés (en milliers) et taux de chômage



Malgré cette baisse récente, les dépenses d'insertion ont considérablement évolué :

- **l'allocation**, à la charge du département depuis 2004, est passée de **27 millions à 32 628 000 €** en prévision pour 2009, **avec une compensation attendue, FMDI compris, de 28,6 millions d'euros seulement** ; c'est donc une charge nette de 4 millions d'euros pour 2009 par rapport à la situation de 2003 ;
- trop souvent oubliés, **les contrats aidés représentent dans le Cher une charge de 2 700 000 €**. Cette charge n'est pas obligatoire ... mais peut-on imaginer que nous ayons refusé de créer les contrats d'avenir ou les CIRMA ? La compensation « Borloo » créée lors de ce transfert de charge est déduite de cette somme ... c'est dire qu'elle ne compense pas grand-chose !
- **l'enveloppe insertion a augmenté d'1,5 millions € entre 2003 et 2005, passant de 4 à 5,5 millions €** soit 17 % du montant de l'allocation. La dépense nette pour le Conseil Général est en réalité sensiblement moindre grâce à l'intervention du Fonds Social Européen pour près d'un million d'euros.

Evolution dépenses Insertion



Nous reviendrons plus tard dans notre session sur le contenu du Programme départemental d'insertion. A ce stade, **je voudrais surtout insister sur les incertitudes qui règnent sur le RSA et donc l'incertitude budgétaire dans laquelle nous sommes**. Les discussions sont toujours en cours, avec la CNAF d'une part, avec le Pôle Emploi, d'autre part, avec l'Etat, enfin, pour savoir comment

seront remplis, par ces partenaires, les nouvelles responsabilités que leur confie la loi dans les domaines, respectivement,

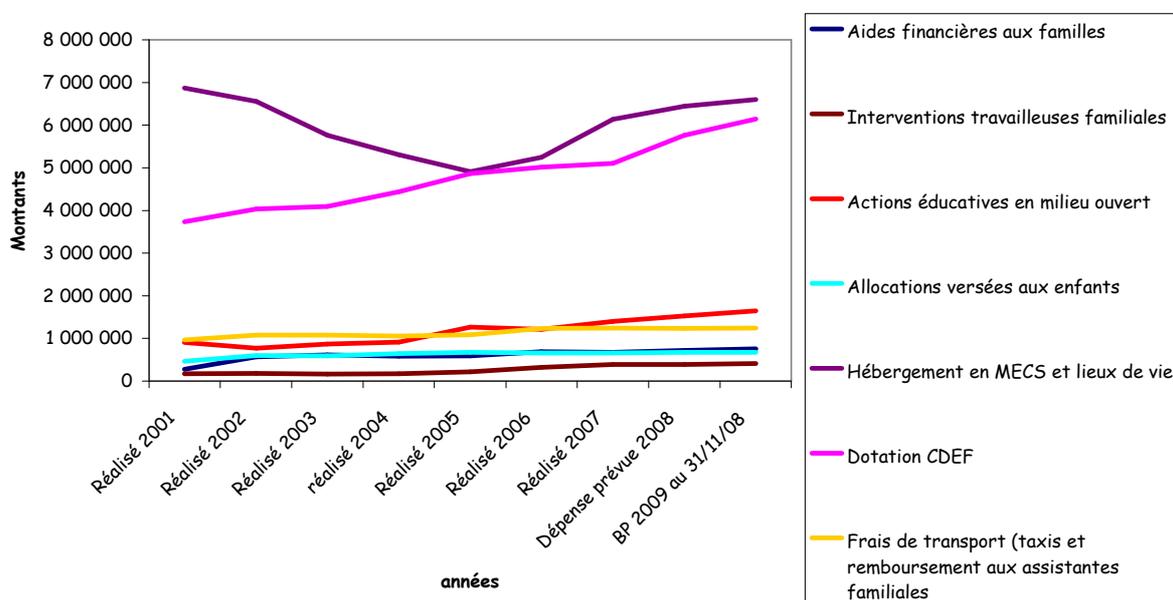
- de la gestion de l'allocation,
- de l'accompagnement vers l'emploi des allocataires, devenus « public prioritaire » du Pôle Emploi par la loi,
- de la mise à disposition du Fonds d'aide au retour à l'emploi pour faciliter l'accès au travail (permis de conduire, frais de déplacement, ...).

Selon que l'esprit et la lettre de la loi seront ou non respectés, nous serons conduits à orienter différemment nos propres moyens. **Notons dès à présent que la gestion de près de 10 000 dossiers supplémentaires par le Conseil Général est considérée par le législateur comme n'étant pas une charge supplémentaire...**

Enfance et Famille

Le nombre d'enfants diminue dans notre département. Pourtant, le nombre d'enfants pris en charge par le Conseil Général ne baisse pas : de 950 enfants en 2003, on est resté à presque 1000 enfants en 2009, avec une hausse de 70 enfants chez les assistants familiaux et de près de 30 dans les maisons d'enfants à caractère social. **Ces chiffres, très élevés au regard du petit nombre d'enfants du Cher, ont justifié que, dès 2004, nous complétions ce travail de protection par un travail de prévention qui était manifestement très en retrait par rapport à la moyenne française.** Car outre le fait qu'il est évidemment de notre devoir de tout mettre en œuvre pour épargner aux enfants des ruptures dramatiques, il est aussi de bonne gestion de consentir des moyens pour la prévention, qui coûte toujours infiniment moins cher que la prise en charge complète d'enfants séparés de leurs familles : dans notre budget 2009, **les placements représentent plus de 14 millions € (CDEF compris) quand la prévention en représente encore moins de 3.**

Evolution dépenses Enfance-Adolescence-Famille



Nous avons donc **considérablement renforcé – sous l'incitation conjointe de la Justice - les mesures d'aide éducative, dans la famille**, prises préventivement. **Ce sont désormais 650 enfants par an qui en bénéficient au lieu de 430** en 2003 pour une dépense passée de 900 000 à 1 600 000 €. Cette évolution est à la fois une amélioration volontaire du service et le témoignage d'une fragilité réelle des familles en lien avec les évolutions économiques, sociales et sociétales.

Pour renforcer la prévention, nous vous proposons **pour 2009**

- d'ouvrir une **plate-forme d'écoute et d'orientation des enfants, des adolescents et de leurs familles**, plate-forme pour laquelle nous devrions bénéficier d'un partenariat fort,
- d'expérimenter de **nouvelles façons d'accompagner les parents**,
- de poursuivre la **sensibilisation des professionnels de l'enfance au signalement des enfants en danger**,
- de prolonger le travail d'**animation du Réseau d'Appui à la parentalité**.

Nous vous proposons aussi de renforcer les capacités d'accueil du Centre départemental de l'enfance et de la famille en ouvrant une unité particulière pour les adolescents les plus en difficulté, unité que nous appellerons **UNADO**. Il existe en effet des jeunes qui demandent un accompagnement particulier, et des compétences particulières d'encadrement et de soins. Peu de structures sont en mesure de leur apporter cela. Par défaut, ces enfants restent au Centre de l'Enfance où nous sommes contraints de restreindre notre capacité d'accueil (donc à payer des hébergements à l'extérieur) pour répondre à leurs très fortes sollicitations. Cette situation ne peut durer. **La création de l'UNADO pour une dépense de fonctionnement de 635 000 € en année pleine améliorera le service public et sera compensée par une baisse des frais de placement à l'extérieur.**

Vie associative

Notons enfin que notre budget prévoit un soutien aux associations pour 253 000 € en sus des soutiens évoqués précédemment. Une ligne de 50 000 € est prévue en complément pour accompagner les associations dans leurs équipements.

A l'issue de cette présentation, je souhaiterais retenir quelques messages.

Le premier est qu'il sera difficile de trouver des chevauchements avec la région sur beaucoup de ces sujets. Si des clarifications sont encore nécessaires, elles concernent :

- les communes pour le secteur de la petite enfance ; le Parti Socialiste propose, depuis plusieurs années, de confier cette responsabilité aux communes ou à leurs intercommunalités pour aboutir enfin à la création d'un service public de la petite enfance ;
- **l'Etat et son réel engagement dans les politiques de l'emploi, dont il a encore, dans notre pays, la responsabilité ;**
- L'Etat encore, partenaire incontournable des politiques en direction des personnes âgées ;
- les organismes de sécurité sociale et particulièrement les Caisses d'Allocations Familiales avec lesquelles les départements doivent assurer des co-pilotages dont l'efficacité n'est pas évidente.

Sur tous les autres domaines que j'ai évoqués, le département est manifestement le premier si ce n'est le seul intervenant.

Le second est que le secteur des solidarités a été un pourvoyeur d'emplois nouveaux pour l'économie locale. Depuis 2003, 400 emplois supplémentaires ont été créés dans les EHPAD, une quarantaine créés ou accompagnés pour l'enfance et la protection de l'enfance, une vingtaine dans les métiers de l'insertion, 570 contrats aidés, un nombre difficile à estimer pour l'allocation personnalisée à domicile, une quarantaine dans le service public départemental : ce sont plus de 1100 emplois dont a minima **500 à 600 emplois durables qui ont été créés au cours des cinq dernières années.**

Le troisième est que ce secteur concerne la vie quotidienne d'hommes et de femmes fragiles qui ont besoin d'un service public de qualité, de proximité, en phase avec les évolutions de la société. Sans excès, nous avons renforcé et conforté ce service public, par exemple en élargissant les conditions d'accueil du Centre de planification familiale ou, demain, en créant une unité supplémentaire au Centre de l'enfance. Notre horizon n'a pas été de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite, ajoutant de la crise à la crise ou détruisant le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Il ne me semblerait pas bon de faire nôtre cette politique.

Ce budget, ce ne sont pas seulement des millions d'euros. Ce sont aussi des milliers de visages. Ce budget, je vous propose de l'adopter.